



## Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Production vendue	1 389 822	100,00	1 291 510	100,00	98 312	7,61
Autres produits	40 792	2,94	31 913	2,47	8 879	27,82
<b>Total</b>	<b>1 430 613</b>	<b>102,94</b>	<b>1 323 423</b>	<b>102,47</b>	<b>107 191</b>	<b>8,10</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes	841 700	60,56	782 292	60,57	59 408	7,59
<b>Total</b>	<b>841 700</b>	<b>60,56</b>	<b>782 292</b>	<b>60,57</b>	<b>59 408</b>	<b>7,59</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>588 913</b>	<b>42,37</b>	<b>541 131</b>	<b>41,90</b>	<b>47 782</b>	<b>8,83</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	6 581	0,47	4 737	0,37	1 844	38,93
Salaires et Traitements	351 636	25,30	327 098	25,33	24 538	7,50
Charges sociales	134 509	9,68	134 481	10,41	29	0,02
Amortissements et provisions	4 486	0,32	5 760	0,45	-1 274	-22,12
Autres charges	42		25		17	65,94
<b>Total</b>	<b>497 253</b>	<b>35,78</b>	<b>472 101</b>	<b>36,55</b>	<b>25 152</b>	<b>5,33</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 660</b>	<b>6,60</b>	<b>69 030</b>	<b>5,34</b>	<b>22 630</b>	<b>32,78</b>
Produits financiers	158	0,01	829	0,06	-671	-80,95
Charges financières	570	0,04	1 056	0,08	-486	-46,00
<b>Résultat financier</b>	<b>-412</b>	<b>-0,03</b>	<b>-227</b>	<b>-0,02</b>	<b>-185</b>	<b>81,76</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>91 248</b>	<b>6,57</b>	<b>68 803</b>	<b>5,33</b>	<b>22 445</b>	<b>32,62</b>
Produits exceptionnels	1 467	0,11			1 467	
Charges exceptionnelles			575	0,04	-575	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 467</b>	<b>0,11</b>	<b>-575</b>	<b>-0,04</b>	<b>2 042</b>	<b>-355,15</b>
Participation des salariés	5 972	0,43	5 452	0,42	520	9,55
Impôts sur les bénéfices	20 695	1,49	10 948	0,85	9 747	89,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>66 048</b>	<b>4,75</b>	<b>51 828</b>	<b>4,01</b>	<b>14 219</b>	<b>27,44</b>

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

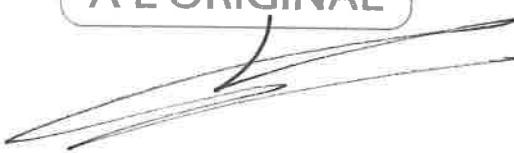




## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 801	8 801		
Fonds commercial	111 200		111 200	111 200
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outilla	3 303	3 303		
Autres immobilisations corporelles	44 560	43 418	1 142	5 628
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>174 464</b>	<b>55 521</b>	<b>118 942</b>	<b>123 428</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	720 514	2 120	718 394	699 832
Fournisseurs débiteurs	1 414		1 414	
Etat, Impôts sur les bénéfices				6 298
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	69 806		69 806	59 370
Autres créances	17 901		17 901	2 433
<b>Divers</b>				
Disponibilités	92 634		92 634	12 455
Charges constatées d'avance	10 956		10 956	11 203
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>913 225</b>	<b>2 120</b>	<b>911 105</b>	<b>791 590</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 087 689</b>	<b>57 641</b>	<b>1 030 047</b>	<b>915 018</b>

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL





## Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	166 282	133 954
Résultat de l'exercice	66 048	51 828
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>248 830</b>	<b>202 282</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts	25 555	63 889
Départs et concours bancaires	38	44 554
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	25 593	108 443
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	41	30
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 127	368 796
Personnel	91 043	63 549
Organismes sociaux	46 590	38 338
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 881	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	129 590	127 656
Autres dettes fiscales et sociales	3 218	3 191
Dettes fiscales et sociales	276 322	232 734
Autres dettes	22 333	1 933
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>781 217</b>	<b>712 736</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 030 047</b>	<b>915 018</b>

## Annexes

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. B. L. B.", is written over the rectangular box containing the stamp.



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 030 047 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 66 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	111 200			111 200
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>120 001</b>			<b>120 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport	6 000			6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 052			33 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>47 863</b>			<b>47 863</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 600</b>			<b>6 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>174 464</b>			<b>174 464</b>



## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/08/2023

Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	16 200
<b>Total</b>	<b>111 200</b>

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 801</b>			<b>8 801</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport	2 517	3 000		5 517
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 908	1 486		32 394
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42 235</b>	<b>4 486</b>		<b>46 721</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>51 036</b>	<b>4 486</b>		<b>55 521</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 827 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	720 514	720 514	
Autres	89 121	89 121	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 956	10 956	
<b>Total</b>	<b>827 191</b>	<b>820 591</b>	<b>6 600</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	52 008
Associés - intérêts courus	158
<b>Total</b>	<b>52 166</b>



## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 780 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	38	38		
- à plus de 1 an à l'origine	25 555		25 555	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 127	456 127		
Dettes fiscales et sociales	276 322	276 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 374		22 374	
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>780 417</b>	<b>780 417</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 333			
(**) Dont envers les associés	41			



## Notes sur le bilan

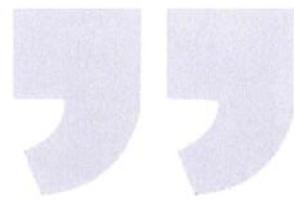
### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	222 750
Dettes provis. pr congés à payer	13 916
Dettes provis. pr partic. salariés	5 971
Primes de bilan CAP	50 000
Charges sociales s/congés à payer	5 149
Charges sociales - charges à payer	1 194
Charges sociales sur primes prov.	20 000
Etat - autres charges à payer	1 814
Clients - RRR à accorder	15 000
<b>Total</b>	<b>335 794</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 956		
<b>Total</b>	<b>10 956</b>		



## **MAZA-SIMOENS**

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €

Siège social : 26 Rue Raspail, 69600 OULLINS

R.C.S : LYON 447 566 464

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2023

---

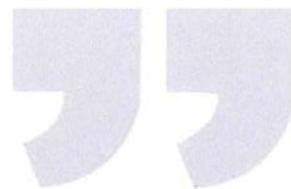
Page 1 sur 5

[www.acomaudit.com](http://www.acomaudit.com)

 **acom AUDIGEST** - 513, Rue Sans Souci - 69760 LIMONEST ☎ 04 72 52 31 70

S.A.S. au capital de 300 000 € - R.C.S. de Lyon N° 330 188 699 - N° intracom: FR72 330 188 699 - N.A.F. 6920Z - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Auvergne-Rhône-Alpes





## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2023

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

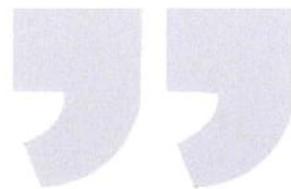
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.





## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

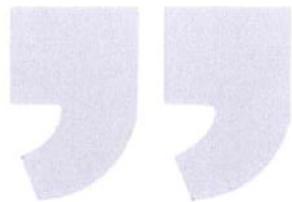
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.





Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMONEST, le 13/02/2024

Le commissaire aux comptes

@COM AUDIGEST

Françoise MARTELLI

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 801	8 801		
Fonds commercial	111 200		111 200	111 200
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outilla	3 303	3 303		
Autres immobilisations corporelles	44 560	43 418	1 142	5 628
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>174 464</b>	<b>55 521</b>	<b>118 942</b>	<b>123 428</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	720 514	2 120	718 394	699 832
Fournisseurs débiteurs	1 414		1 414	
Etat, Impôts sur les bénéfices				6 298
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	69 806		69 806	59 370
Autres créances	17 901		17 901	2 433
<b>Divers</b>				
Disponibilités	92 634		92 634	12 455
Charges constatées d'avance	10 956		10 956	11 203
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>913 225</b>	<b>2 120</b>	<b>911 105</b>	<b>791 590</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 087 689</b>	<b>57 641</b>	<b>1 030 047</b>	<b>915 018</b>

## Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	166 282	133 954
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>66 048</b>	<b>51 828</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>248 830</b>	<b>202 282</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Emprunts</i>	25 555	63 889
<i>Découverts et concours bancaires</i>	38	44 554
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	25 593	108 443
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	41	30
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 127	368 796
<i>Personnel</i>	91 043	63 549
<i>Organismes sociaux</i>	46 590	38 338
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 881	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	129 590	127 656
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 218	3 191
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	276 322	232 734
Autres dettes	22 333	1 933
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>781 217</b>	<b>712 736</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 030 047</b>	<b>915 018</b>

## Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23	% 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22	% 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Production vendue	1 389 822	100,00	1 291 510	100,00	98 312	7,61
Autres produits	40 792	2,94	31 913	2,47	8 879	27,82
<b>Total</b>	<b>1 430 613</b>	<b>102,94</b>	<b>1 323 423</b>	<b>102,47</b>	<b>107 191</b>	<b>8,10</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes	841 700	60,56	782 292	60,57	59 408	7,59
<b>Total</b>	<b>841 700</b>	<b>60,56</b>	<b>782 292</b>	<b>60,57</b>	<b>59 408</b>	<b>7,59</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>588 913</b>	<b>42,37</b>	<b>541 131</b>	<b>41,90</b>	<b>47 782</b>	<b>8,83</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	6 581	0,47	4 737	0,37	1 844	38,93
Salaires et Traitements	351 636	25,30	327 098	25,33	24 538	7,50
Charges sociales	134 509	9,68	134 481	10,41	29	0,02
Amortissements et provisions	4 486	0,32	5 760	0,45	-1 274	-22,12
Autres charges	42		25		17	65,94
<b>Total</b>	<b>497 253</b>	<b>35,78</b>	<b>472 101</b>	<b>36,55</b>	<b>25 152</b>	<b>5,33</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 660</b>	<b>6,60</b>	<b>69 030</b>	<b>5,34</b>	<b>22 630</b>	<b>32,78</b>
Produits financiers	158	0,01	829	0,06	-671	-80,95
Charges financières	570	0,04	1 056	0,08	-486	-46,00
<b>Résultat financier</b>	<b>-412</b>	<b>-0,03</b>	<b>-227</b>	<b>-0,02</b>	<b>-185</b>	<b>81,76</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>91 248</b>	<b>6,57</b>	<b>68 803</b>	<b>5,33</b>	<b>22 445</b>	<b>32,62</b>
Produits exceptionnels	1 467	0,11			1 467	
Charges exceptionnelles			575	0,04	-575	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 467</b>	<b>0,11</b>	<b>-575</b>	<b>-0,04</b>	<b>2 042</b>	<b>-355,15</b>
Participation des salariés	5 972	0,43	5 452	0,42	520	9,55
Impôts sur les bénéfices	20 695	1,49	10 948	0,85	9 747	89,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>66 048</b>	<b>4,75</b>	<b>51 828</b>	<b>4,01</b>	<b>14 219</b>	<b>27,44</b>

## **Annexes**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 030 047 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 66 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	111 200			111 200
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>120 001</b>			<b>120 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport	6 000			6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 052			33 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>47 863</b>			<b>47 863</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 600</b>			<b>6 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>174 464</b>			<b>174 464</b>

## Notes sur le bilan

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2023
Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	16 200
Éléments reçus en apport	111 200
<b>Total</b>	<b>111 200</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 801</b>			<b>8 801</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport	2 517	3 000		5 517
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 908	1 486		32 394
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42 235</b>	<b>4 486</b>		<b>46 721</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>51 036</b>	<b>4 486</b>		<b>55 521</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 827 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	720 514	720 514	
Capital souscrit - appelé, non versé	89 121	89 121	
Charges constatées d'avance	10 956	10 956	
<b>Total</b>	<b>827 191</b>	<b>820 591</b>	<b>6 600</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	52 008
Associés - intérêts courus	158
<b>Total</b>	<b>52 166</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 780 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	38	38		
- à plus de 1 an à l'origine	25 555	25 555		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 127	456 127		
Dettes fiscales et sociales	276 322	276 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 374	22 374		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>780 417</b>	<b>780 417</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 333			
(**) Dont envers les associés	41			

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	222 750
Dettes provis. pr congés à payer	13 916
Dettes provis. pr partic. salariés	5 971
Primes de bilan CAP	50 000
Charges sociales s/congés à payer	5 149
Charges sociales - charges à payer	1 194
Charges sociales sur primes prov.	20 000
Etat - autres charges à payer	1 814
Clients - RRR à accorder	15 000
<b>Total</b>	<b>335 794</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 956		
<b>Total</b>	<b>10 956</b>		

**MAZA-SIMOENS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 26 rue Raspail, 69600 OULLINS**  
**447 566 464 RCS LYON**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-neuf février,  
A 14 heures,

Les associés de la société **MAZA-SIMOENS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 26 rue Raspail 69600 OULLINS, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Madame Delphine GRUNWALD**, en sa qualité de Présidente de la Société.

**Monsieur Sébastien BELMONT** est désigné comme secrétaire.

La société AUDIGEST, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1500 actions sur les 1500 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 août 2023,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

*M G*

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2023 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

[...]

### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2023** s'élevant à **66 047,82 euros** de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>66 047,82 euros</b>
- <b>A titre de dividendes</b>	<b>39 000,00 euros</b>
<i>Soit 26 euros par action</i>	
- <b>Le solde</b>	<b>27 047,82 euros</b>

**En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 193 330,14 euros.**

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2023** :

- non-éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **38 974,01 euros** ;
- éligible à l'abattement de 40% cité ci-avant, s'élève à **25,99 euros**.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2022 :

19 500 euros, soit 13 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros

Exercice clos le 31 août 2021 :

19 500,00 euros, soit 13,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros

Exercice clos le 31 août 2020 :

19 500,00 euros, soit 13,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

[...]

### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

Les mandats de la société AUDIGEST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Raphaël VAISON DE FONTAUBE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que :

- la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédent l'expiration des mandats,
- la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016,

**L'Assemblée Générale décide :**

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 août 2029 ;
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Extrait certifié sincère et conforme à l'original*

**La Présidente  
Delphine GRUNWALD**



**Le secrétaire  
Sébastien BELMONT**

